

ZONAGE pour MOUVEMENT 2010

REMARQUES ET PROPOSITIONS DU SE-UNSA 34

CAPD du 9 mars 2010

Pour faciliter l'utilisation des codes zone dans le mouvement, et après consultations de nos responsables locaux, le SE UNSA apporte les remarques suivantes.

Dans son travail, le SE-UNSA a le souci de renforcer la cohérence géographique des zones et celui de situer les zones autour de leurs principaux axes de circulation.

Zones et nbre de communes	Communes à retirer	Communes à rajouter	Commentaires
Zone 1 18 + 2 = 20		Olargues (2) Cruzy (12)	
Zone 2 10-3 +9= 16	Olargues (1) Castanet le haut (3), St Geniès de Varansac (3)	Causses et Veyran(3), St Geniès de Fontedit (3), Murviel les béziers (3), Autignac (3), St Nazaire de Ladarez (3), Cabrerolles (3), Laurens (3), Magalas (3), Puissalicon (3),	Recentrage autour de la zone Béziers Nord.
Zone 3 26 -9+4= 21	Causses et Veyran (2), St Geniès de Fontedit (2), Murviel les béziers (2), Autignac (2), St Nazaire de Ladarez (2), Cabrerolles (2), Laurens (2), Magalas (2), Puissalicon (2),	Castanet le haut (2), St Geniès de Varansac (2) Avène (5), Joncel (5) Le Bousquet d'orb (4), Lunas(4)	Recentrage autour de Bédarieux. En terme de circulation Avène, Joncel, Le Bousquet, Lunas .
Zone 4 20-2 +7= 25	Le Bousquet d'orb (3), Lunas(3)	Tressan (11), Aspiran(11), Fontès (11), Paulhan (11), Plaissan (11), Adissan (11) Le Pouget (7)	Rééquilibrage avec nos propositions de modification de la zone 11.
Zone 5 11-2+2=11	Joncel (3)Avène (3)	St jean de la Blaquière (4) Le Bosc (4)	Circulation
Zone 6 24			
Zone 7 17-1+3=19	Le Pouget (4)	Montbazin (11),Gigean (11),Poussan (11)	Cohérence géographique

Zone 8 10			
Zone 9 38-1=37	Candillargues(10)		
Zone 10 17-2+3=18	Agde(11), Marseillan(11),	Candillargues (9) ; Villeneuve les maguelonne (pas sur doc), Balaruc le vieux (11)	Zone trop étendue. Les 2 balaruc doivent se trouver dans la même zone. Faire apparaître Villeneuve dans le doc
Zone 11 30-10+11=31	Tressan (4), Aspiran(4), Fontès (4), Paulhan (4), Plaisan (4), Adissan (4) Balaruc le vieux (10) Montbazin(7), Gigean (7), Poussan (7)	Servian (12) ; Valros (12) ; St Thibery(12) ; Pinet(12) ; Pomerols (12) ; Florensac (12) ; Bessan (12) ; Vias (12) ; Montblanc (12) Agde (10), Marseillan (10)	Cohérence géographique
Zone 12 40-1=30	Servian (11) ; Valros (11) ; St Thibery(11) ; Pinet(11) ; Pomerols (11) ; Florensac (11) ; Bessan (11) ; Vias (11) ; Montblanc (11) Cruzy (1)		Zone trop importante, dont plusieurs villages relèvent plus de la zone « piscénoise »

N.B : La terminologie Zone 1, Zone 2, etc fait référence à la nomenclature utilisée sur la carte des zones proposée par l'administration.